

## **Quelles sont les missions d'un CH (Correspondant Handicap) dans la Fonction Publique ?**

Les attributions d'un correspondant handicap au sein de la Fonction Publique sont diverses et variées, vous trouverez, ci-après, une liste non exhaustive des différentes missions.

Le Correspondant Handicap garantit la mise en œuvre de la politique de l'employeur en faveur des travailleurs handicapés tant vis-à-vis des acteurs externes que vis-à-vis des collaborateurs de l'employeur.

### **1) Appuyer la mise en place d'un pilotage du dossier « handicap et emploi » :**

---

- Animation d'un réseau d'acteurs internes via un COPIL (RH, achats, prévention des risques, médecine du travail...).
- Conception et animation d'outils de gestion (prévisionnel DOETH, référentiels emplois et conditions d'aptitudes, outils de reporting...).
- Définition de processus / procédures (recrutement, achats/ appels d'offre, traitement des inaptitudes / incapacités, maintien dans l'emploi...).
- Réalisation d'actions de benchmarking auprès d'employeurs extérieurs.

### **2) Favoriser le recrutement de profils travailleurs handicapés :**

---

- Définir les profils et conditions d'aptitudes à l'exercice du poste avec l'encadrement dès l'identification d'un besoin de recrutement (tout type de contrat confondu).
- Favoriser le lien / partenariat entre le service recrutement et les partenaires externes (Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions Locales, Ecoles, centres de formation...) depuis la transmission de l'offre jusqu'aux retours suite aux entretiens.
- Accompagner l'intégration des travailleurs handicapés dans leur prise de fonction.

### **3) Favoriser le suivi et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap :**

---

- Apporter un rôle de conseil et de suivi vis-à-vis des personnels en difficultés dans leur poste de travail (orientation vers des acteurs spécialisés ou des procédures administratives RQTH, recherche de solution...).
- Apporter un rôle de conseil vis-à-vis de l'encadrement qui aurait des personnes en difficultés dans l'équipe.
- Rechercher des solutions opérationnelles pour traiter des difficultés en lien avec le poste de travail (modification d'organisation, de poste de travail, dispositif spécifique...).
- Assurer la relation avec les partenaires externes du maintien dans l'emploi (Cap emploi...).
- Se positionner en tant qu'avis consultatif dans le traitement des inaptitudes et incapacités.

#### **4) Favoriser le recours à la sous traitance du milieu protégé (EA/ESAT) :**

---

- Participer à l'identification des prestations / marchés qui pourraient être confiées aux EA/ESAT.
- Favoriser le lien entre les prestataires EA/ESAT et le service achat.
- Sensibiliser et conseiller les services commanditaires à l'offre du milieu protégé.

#### **5) Communiquer sur le handicap auprès des acteurs internes de l'entreprise :**

---

- Appuyer la mise en œuvre d'actions de communication portant sur le handicap.
- Sensibiliser / former les agents et l'encadrement à la question du handicap.
- Se positionner comme l'interlocuteur référent pour toute question relative au handicap.

#### **6) Communiquer et représenter l'employeur vis-à-vis des acteurs externes qui œuvrent sur le thème du handicap :**

---

- Assurer la relation avec les partenaires institutionnels (FIPHFP, MDPH, Cap emploi, Handi Pacte...).
- Participer aux salons ou événements en lien avec le handicap et assurer la promotion de la démarche et de l'employeur vis-à-vis des partenaires et des participants.

#### **7) Assurer une veille documentaire et juridique**

---

- Consultation régulière des sites références (FIPHFP, Handi Pacte, Secrétariat d'Etat)
- Abonnement newsletters